

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

*Master
1ère année
COMPTABILITÉ, CONTRÔLE, AUDIT
parcours Comptabilité, contrôle, audit*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

**Master
1ère année
COMPTABILITÉ, CONTRÔLE, AUDIT
parcours Comptabilité, contrôle, audit**

est composée comme suit :



- Mme BOUTANT Jennifer, Maître de conférences
- Mme MARTINEZ Isabelle, Professeur des universités
- M. DONADIO Alain, Professeur agrégé

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

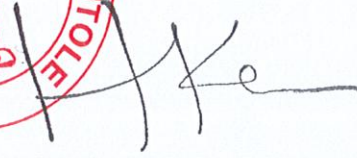
Fait à Toulouse, le 02/02/2026

Julien GROBERT
Directeur de TSM



toulouse school of management



Hugues KENFACK
Président



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

*Master
1ère année
MANAGEMENT
parcours Droit et gestion des entreprises*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

**Master
1ère année
MANAGEMENT
parcours Droit et gestion des entreprises**

est composée comme suit :

- Mme BASSERAS Chantal, PRAG
- Mme BOUTANT Jennifer, Maître de conférences
- Mme DELRIEU Sabrina, Maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 02/02/2026

Julien GROBERT
Directeur de TSM



Hugues KENFACK
Président

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

*Master
1ère année*

CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL
parcours Contrôle de gestion et audit organisationnel

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

**Master
1ère année**

CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL
parcours Contrôle de gestion et audit organisationnel

est composée comme suit :

- Mme BOUTANT Jennifer, Maître de conférences
- M. DONADIO Alain, PRAG
- M. DUMAS Patrick, PRAG
- M. MAURICE Jonathan, Maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 02/02/2026

Julien GROBERT
Directeur de TSM



Hugues KENFACK
Président

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

*Master
1ère année*

MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL
parcours International management

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

Master

1ère année

MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL
parcours International management

est composée comme suit :

- M. AZZAM Jamal Eddine, Professeur des universités
- Mme HERBIG Jana, Enseignant contractuel associé
- Mme MIRC Nicola, Professeur des universités
- Mme ROUANE Sihem, Enseignant contractuel associé

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 02/02/2026

Julien GROBERT
Directeur de TSM



Hugues KENFACK
Président

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

*Master
1ère année
MARKETING VENTE
parcours International marketing of innovation*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

**Master
1ère année
MARKETING VENTE
parcours International marketing of innovation**

est composée comme suit :



- Mme GIRAUD Magali, Maître de conférences
- M. MEYER WAARDEN Lars, Professeur des universités
- M. SALGADO Stéphane, Maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 02/02/2026

Julien GROBERT
Directeur de TSM



toulouse school of management

Hugues KENFACK
Président




ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

*Master
1ère année
MANAGEMENT SECTORIEL
parcours Management du sport*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

**Master
1ère année
MANAGEMENT SECTORIEL
parcours Management du sport**

est composée comme suit :

- M. ESCOUBES Florian, Enseignant associé
- M. LE BIHAN Francis, PRAG
- Mme VERGNE Elsa, Enseignant associé

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 02/02/2026

Julien GROBERT
Directeur de TSM



Hugues KENFACK
Président

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

*Master
1ère année
MANAGEMENT STRATÉGIQUE
parcours Management stratégique*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

**Master
1ère année
MANAGEMENT STRATÉGIQUE
parcours Management stratégique**

est composée comme suit :

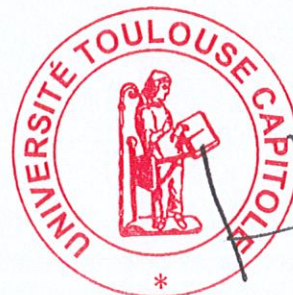
- M. AZZAM Jamal Eddine, Professeur des universités
- M. PEZÉ Stephan, Professeur des universités
- M. VACQUIER Romain, Maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 02/02/2026

Julien GROBERT
Directeur de TSM



Hugues KENFACK
Président

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

*Master
1ère année
MARKETING VENTE
parcours Marketing*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

**Master
1ère année
MARKETING VENTE
parcours Marketing**

est composée comme suit :



- Mme COLLIN-LACHAUD Isabelle, Professeur des Universités
- Mme GIRAUD Magali, Maître de conférences
- M. SALGADO Stéphane, Maître de conférences
- Mme SENGES Eloïse, Maître de conférences
- Mme VELLERA Cyrielle, Maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 02/02/2026

Julien GROBERT
Directeur de TSM



Hugues KENFACK
Président

